



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
Séance du 9 décembre 2024

79 élus présents (104 en exercice, 15 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL ET DU PÉRISCOLAIRE « LE MOULIN DES COULEURS » A MULHOUSE – EVOLUTION DU PERIMETRE – AVENANT N°02 (2342/1.2.2/2527C)

Par convention de délégation de service public, notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, jusqu'au 31 décembre 2027, au Centre Socioculturel Jean Wagner, l'exploitation des activités Petite Enfance et périscolaires du site « Le Moulin des Couleurs » à Mulhouse.

Comme indiqué dans l'avenant 01 de la convention d'exploitation, la contribution est fixée, pour l'exercice 2024, à 112 243,00 € pour le multi-accueil et 174 333,00 € pour le périscolaire.

La crèche ayant augmenté son agrément de 3 places à compter du 1^{er} janvier 2024, la contribution forfaitaire à compter du 1^{er} janvier 2024 est revue ainsi :

		2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Contribution initiale	Multi-accueil	164 661 €	167 131 €	169 638 €	172 183 €	174 766 €	848 379 €
	Périscolaire	206 286 €	209 482 €	212 624 €	215 813 €	219 051 €	1 063 356 €
	Total	371 047 €	376 613 €	382 262 €	387 996 €	393 817 €	1 911 735 €
Contribution après avenant 1	Multi-accueil	54 888 €	112 243 €	114 750 €	117 295 €	119 878 €	573 939 €
	Périscolaire	35 149 €	174 333 €	177 475 €	180 664 €	183 902 €	887 611 €
	Total	90 037 €	286 576 €	292 225 €	297 959 €	303 780 €	1 461 550 €
	Multi-accueil	0 €	12 026 €	12 295 €	12 567 €	12 844 €	49 732 €

Ajout de 3 places au 1 ^{er} janvier 2024	Périscolaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total	0 €	12 026 €	12 295 €	12 567 €	12 844 €	49 732 €
Contribution après avenant 2	Multi-accueil	109 773 €	124 269 €	127 045 €	129 862 €	132 722 €	623 671 €
	Périscolaire	171 237 €	174 333 €	177 475 €	180 664 €	183 902 €	887 611 €
	Total	281 010 €	298 602 €	304 520 €	310 526 €	316 624 €	1 511 282 €

Un avenant à la concession de service public a été rédigé afin d'intégrer les places supplémentaires et a été présenté à la commission de délégation de service public qui s'est réunie le 4 novembre 2024 et qui a émis un avis favorable.

Les crédits sont inscrits au budget 2024 :

- Pour la Petite Enfance
Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 4221
Service gestionnaire et utilisateur : 232
Ligne de crédit 15322 : Contribution DSP.

- Pour le Périscolaire
Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 281
Service gestionnaire et utilisateur : 231
Ligne de crédit 20225 : Contribution DSP.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joints en annexe,
- autorise le Président ou sa Vice-Présidente déléguée à signer l'avenant ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

PJ : projet d'avenant

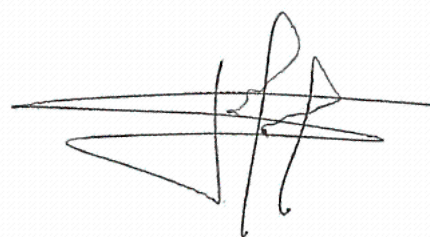
Ne prennent pas part au vote (3) : Jean-Yves CAUSER (représenté par Beytullah BEYAZ), Chantal RISSER et Christiane SCHELL.
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

POLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
23 - Direction Enfance et Famille
232 - Service Petite Enfance

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL ET DU PERISCOLAIRE « MOULIN DES COULEURS » A MULHOUSE – EVOLUTION DU PERIMETRE AVENANT N°02

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 09 décembre 2024,

ci-après désignée sous le terme " m2A ",

d'une part,

ET :

Le Centre Socioculturel Jean Wagner, domicilié 43-47 rue d'Agen – 68100 Mulhouse et représenté par son Président M. Bernard FELDMANN,

ci-après désignée sous le terme « CSC »,

d'autre part,

Inscrits dans une logique de partenariat.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Par concession de services portant délégation de service public, en date du 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération et le CSC ont défini les conditions dans lesquelles m2A apporte sa participation financière au CSC dans le cadre des activités petite enfance et périscolaires conduites par ce dernier du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

En janvier 2024, la crèche a augmenté son agrément de 3 places. Afin de prendre en compte cette évolution, un avenant est mis en place.

ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la participation versée par m2A au CSC ainsi que la capacité d'accueil de la crèche à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE II : MODIFICATION DES CAPACITES D'ACCUEIL DE LA CRECHE

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public était la suivante :

Service	Capacité
Multi-accueil	28 places

Suite à la modification de l'agrément du multi-accueil, l'article 3.2.1 de la convention de délégation de service public est modifié comme suit à compter du 01/01/2024 :

Service	Capacité
Multi-accueil	31 places

ARTICLE III : MODIFICATION DES CONTRIBUTIONS VERSEES

Afin de prendre en compte l'augmentation de l'agrément, l'article 11.2 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

		2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Contribution initiale	Multi-accueil	164 661 €	167 131 €	169 638 €	172 183 €	174 766 €	848 379 €
	Périscolaire	206 286 €	209 482 €	212 624 €	215 813 €	219 051 €	1 063 356 €
	Total	371 047 €	376 613 €	382 262 €	387 996 €	393 817 €	1 911 735 €
Contribution après avenant 1	Multi-accueil	54 888 €	112 243 €	114 750 €	117 295 €	119 878 €	573 939 €
	Périscolaire	35 149 €	174 333 €	177 475 €	180 664 €	183 902 €	887 611 €
	Total	90 037 €	286 576 €	292 225 €	297 959 €	303 780 €	1 461 550 €
Ajout de 3 places au 1 ^{er} janvier 2024	Multi-accueil	0 €	12 026 €	12 295 €	12 567 €	12 844 €	49 732 €
	Périscolaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total	0 €	12 026 €	12 295 €	12 567 €	12 844 €	49 732 €
Contribution après avenant 2	Multi-accueil	109 773 €	124 269 €	127 045 €	129 862 €	132 722 €	623 671 €
	Périscolaire	171 237 €	174 333 €	177 475 €	180 664 €	183 902 €	887 611 €
	Total	281 010 €	298 602 €	304 520 €	310 526 €	316 624 €	1 511 282 €

ARTICLE IV : PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire à Mulhouse, le

Pour le CSC
Le Président

Pour m2A
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Bernard FELDMANN

Josiane MEHLEN